

**L'économie solidaire :
réponses à quelques questions concernant une nouvelle gouvernance**

Résumé :

La « gouvernance » est un thème politique. Elle a pour enjeu notre société démocratique, fondée sur le partage des responsabilités, la diversité des niveaux de décision, voire la question d'une contribution possible de la société civile dans les processus de décision ou des initiatives qui y conduisent. En ce sens, nous ne voulons pas mettre en cause le système de la démocratie représentative, mais attirer l'attention sur ses insuffisances. Il est impossible désormais d'organiser l'économie de façon satisfaisante et au service de l'intérêt général dans le cadre national ou dans celui d'un pouvoir politique européen. Dans ce contexte, un regard historique permet de reconnaître le rôle sans cesse plus important dévolu à l'entreprise au cours de l'époque industrielle, jusqu'à ce que finalement, sous la forme de l'entreprise multinationale, c'est à elle que revient le véritable pouvoir de décision politique. Cette évolution s'accompagne d'une dynamique propre par laquelle ces groupes mondiaux visent désormais de façon exclusive l'extension de leur pouvoir et le contrôle de toute forme de concurrence – et du coup d'alternatives –, sans considération pour les véritables besoins de l'homme. Non contents de se constituer comme des États dans l'État, ces groupes excluent par leur poids même toute forme de mécanisme démocratique. Pour les ramener à leur fonction et leur efficacité premières et pour entrer véritablement dans l'époque de la société de la connaissance, il importe de substituer le concept de territoire à cet artéfact de l'entreprise. En effet, une société moderne doit placer son territoire et son environnement, en tant que fondements de sa production de biens et de services, au centre de l'activité économique, de façon à faire droit aux véritables besoins humains.

L'économie solidaire, c'est :

- 1) Une nécessité sociopolitique
- 2) Un défi pour la science économique
- 3) Un apprentissage commun
- 4) Une mise en question de la politique et de l'économie
- 5) Une revalorisation du territoire

1) L'économie solidaire, une nécessité sociopolitique

Économie solidaire et gouvernance

Lorsque, pour surmonter la crise financière et économique, beaucoup en appellent à une « nouvelle gouvernance », il faut entendre par là gouvernance dans le domaine politique. En termes plus clairs, on vise par là une nouvelle interaction entre les instances politiques, les administrations publiques et leur incidence sur la société, sur les citoyens et sur les modèles économiques mis en œuvre. Ou pour le dire autrement : il s'agit de la primauté du politique et, par là, d'une consolidation de notre régime démocratique. Quelle peut être la contribution de l'économie solidaire à cette visée ?

Fondamentalement et sur le plan scientifique, l'économie solidaire avance de nouveaux paradigmes pour décrire un comportement économique au service de l'homme et, dans ce but, élabore le concept d'une économie plurielle. Celle-ci repose sur l'idée qu'il existe, les uns à côté des autres, plusieurs modes de déploiement de l'activité économique, qui n'excluent ni l'enrichissement personnel, ni des modes d'action non orientés vers le profit. Concrètement, l'économie solidaire propose, à côté de l'espace économique public et privé, la création d'un troisième espace qui puisse à la fois prendre en

compte l'intérêt général sur le plan local et régional et permettre au plan global, par des véhicules tels que le commerce équitable ou les systèmes de financement éthique, la mise en place de relations commerciales au service de la communauté mondiale.

Pour maintenir la possibilité d'une conduite démocratique de la vie en société (*gouvernance*), nous prenons en général appui sur un système de lois et de traités et accords complexe, fruit d'un développement historique. Au cours du développement de nos démocraties, ce système complexe n'a cessé de subir des changements destinés à l'adapter aux besoins et aux nouvelles données des processus sociétaux. Depuis les années 1980, ce système a penché en faveur d'une libéralisation des marchés et d'un libre-échange de moins en moins régulé, donnant naissance à un néolibéralisme qui nous a conduit à une impasse que la crise actuelle ne fait que confirmer.

Selon les modalités d'un travail scientifique appliqué, qui se développe avant tout à même les projets, l'économie solidaire s'attache à différentes thématiques prioritaires (participation des citoyens selon un principe de subsidiarité, nouveaux indicateurs de richesse sociale, nouvelles formes juridiques de sociétés dans le domaine du non-marchand, intégration d'éléments durables dans la passation de marchés, constitution de systèmes de financement éthique, etc.) autour desquelles elle est dès aujourd'hui à même d'apporter des idées concrètes et des modèles fiables. Il s'agit d'autant de premiers développements novateurs dont l'apport grandissant peut nourrir de nouvelles formes de nouvelle gouvernance plus appropriées et, à ce titre, susceptibles de contribuer à une sortie de l'impasse dans laquelle nous nous trouvons.

L'économie solidaire, un outil de démocratisation économique

Intégration de l'économie solidaire

L'économie solidaire est un mouvement mondial mû par la volonté d'introduire un mode économique complémentaire à l'actuel système dual d'une économie publique* et d'une économie privée. De plus, elle comporte une dimension tant économique que politique. Cette dernière devient manifeste lorsqu'on considère que l'économie solidaire, au travers d'une activité qui est fondamentalement de nature économique, peut occuper dans la société civile un espace qui reste largement dégagé d'articulations balisées et banalisées et, de ce fait, peut apporter une contribution tangible à la démocratie participative.

D'une part, l'économie solidaire est par nature destinée à une plus grande démocratisation économique. Cette ouverture à la dimension politique et sociétale se distingue à la fois du « couple » économie publique – économie privée et des organisations et structures d'aide et de conseil à caractère socio-économique nées dans le sillage de l'État Providence.

D'autre part, on peut constater qu'au cours du développement du capitalisme moderne, d'autres formes d'activités économiques hybrides ont déjà vu le jour et qui, elles aussi, étaient motivées par des éléments fondamentaux tels que l'aspiration à la démocratie et à la solidarité. On songe ici surtout à des structures telles que les coopératives de production ou encore les assurances et les banques coopératives. Toute en préconisant d'autres valeurs éthiques, ces entreprises agissent selon les principes du capitalisme et respectent les règles du marché libre. Au total, il faut aussi constater que leurs idéaux de démocratie et de solidarité ne touchent que le « vécu » interne et, de ce fait, concernent exclusivement leur personnel et leurs parties prenantes. Elles ne sont donc pas en mesure d'impulser une transformation sociale fondamentale allant dans le sens d'une démocratisation économique.

L'espace de la société civile et le droit d'association

A la base, l'association est une forme institutionnalisée du droit des citoyens en démocratie. En ce sens, le droit d'association devrait pouvoir permettre la délimitation d'un champ d'articulation citoyen qui soit complémentaire à nos systèmes de démocratie représentative et, par là, capable de produire une masse critique d'idées et de modes d'action susceptibles d'alimenter la notion de démocratie participative. En d'autres termes, en tant qu'acteurs économiques sans but lucratif, initiées par les citoyens et agissant dans l'intérêt général, de la communauté et de la collectivité, les associations sont en mesure de constituer une force sociopolitique et, ainsi, rendre possible une synergie entre les intérêts citoyens et les pouvoirs publics.

De l'association au rôle d'acteur de transformation sociale

L'association se situe à l'interface entre société et communauté. Elle réinterroge les règles démocratiques construites sur les principes d'égalité et de liberté et, ce faisant, peut donner lieu à de nouvelles formes de solidarité. Aux associations dès lors, toutes diverses qu'elles soient quant à leurs activités et leurs obligations, revient un rôle de première importance dans la mise en place de l'espace « civil », ce qui en fait très logiquement des acteurs de poids dans la transformation sociale.

Il y a une histoire de l'association en tant qu'acteur socio-économique

L'histoire moderne de l'association, en relation avec l'économie solidaire, trouve son origine dans les bouleversements économiques du XIXe siècle. Sur la base de conceptions utilitaristes, l'économie de marché et les sociétés de capitaux s'étaient à l'époque imposées comme l'ordre économique unique et absolu. Or ce rôle promoteur, sur le plan de l'idéologie mais aussi dans la réalité, trouvant sa ressource unique et exclusive dans les mécanismes du marché, ne parvient pas, à mesure que l'histoire avance, à réaliser ses prétentions de modèle garant de paix et d'équité. Au contraire, il génère de façon cyclique des périodes de paupérisation et d'exclusion de groupes de population entiers. C'est précisément pendant ces périodes d'injustice sociale que le mouvement associatif revient à l'avant-plan pour se construire ou se reconstruire sur la base de la cohésion sociale et volontaire des citoyens en tant que principe d'organisation sociale. L'entraide, dans ce contexte, devient l'essence même du processus. Cette cohésion sociale, ou mise en commun, est assurée avant tout par le développement d'activités économiques tout à la fois nécessaires et lestées de sens, ainsi que par la formulation de revendications politiques.

A contrario, cette analyse met en évidence que le mouvement associatif, en des époques moins troublées au cours desquelles la puissance publique paradoxalement manifeste son pouvoir de façon plus massive, ne cesse de courir le risque de céder à une inclination vers une solidarité de type plus philanthropique et cela, au détriment d'une idée de solidarité démocratique originelle qui lui est propre.

La « troïka » économie, territoire et démocratie

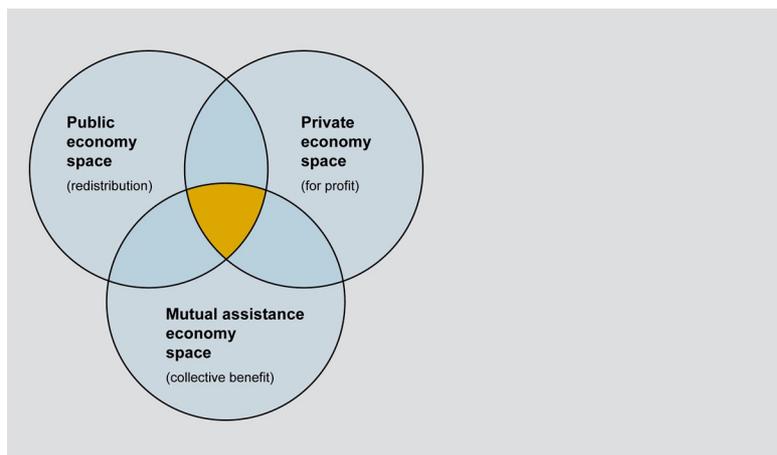


Figure 1 : Économie – Création d'un troisième espace, celui de l'économie solidaire. L'économie se démocratise.

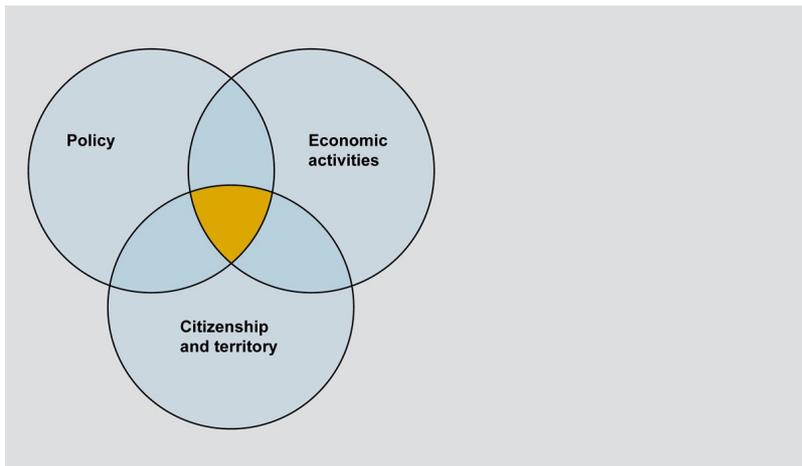


Figure 2 : Territoire – La société civile et la communauté forment un troisième facteur pour le processus décisionnel dans le domaine sociopolitique.

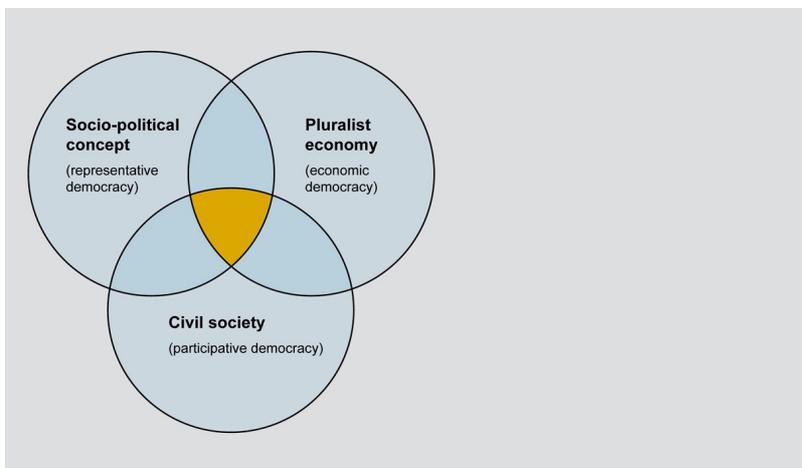


Figure 3 : Démocratie – L'existence d'une véritable démocratie dans le domaine politique et économique est une condition préalable pour que la société civile puisse valablement se projeter dans l'avenir.

2) L'économie solidaire, un défi pour la science économique

Un domaine scientifique de plein droit

La question de savoir si, au sens scientifique, l'économie solidaire peut constituer une discipline à part entière ou si elle n'est « seulement » qu'un objet d'étude fait aujourd'hui l'objet d'un vif débat au plan international.

Les schémas ci-dessus indiquent clairement que la problématique, de par sa complexité et son caractère hétérogène, autorise, voire exige, de parler d'une discipline scientifique autonome. Si, dans le domaine de la science économique, on est autorisé à reconnaître des disciplines autonomes dans « l'économie politique » – la macro-économie – et « l'économie privée » – la micro-économie –, il semble bien qu'il faille faire de même pour l'économie solidaire. Cette prise en compte dans le travail scientifique est une condition indispensable pour établir des comparaisons valables entre l'économie solidaire et les autres modèles économiques, de façon à pouvoir engager un changement de paradigme par rapport à notre actuelle doctrine néolibérale en matière d'économie.

En considérant les nombreux travaux sur le thème et leur large diffusion, le moment semble venu pour la recherche universitaire de franchir résolument ce pas. Toutefois, et malgré les enseignements d'économie solidaire (organisés généralement par les facultés de sciences sociales) dispensés dans plusieurs universités et hautes écoles, et les diplômes de master qu'elles délivrent, on ne peut s'empêcher de penser que le monde de l'enseignement supérieur hésite à le faire. D'une part,

l'économie solidaire possède par nature un caractère interdisciplinaire, ce qui pose la question de savoir quelles en sont les véritables parties prenantes. Mais il se pourrait tout aussi bien que l'économie solidaire en tant qu'objet de recherche passe pour innocente et que, dès lors, ce serait enfreindre la règle de correction politique que d'assigner à ces études un statut autonome et reconnu scientifiquement.

Il s'agirait alors, pour ce qui est de l'introduction de l'économie solidaire en tant que discipline, de s'inscrire en faux par rapport au dictat politique et économique de la liberté académique. Toutefois, cela entraîne également la nécessité de promouvoir une collaboration plus étroite entre universitaires, responsables de projets et société civile, de façon à imposer une ouverture à la pratique et au terrain de la part des universités et des écoles supérieures. Cette démarche ne pourrait susciter que de nouveaux modèles pour une étude et un apprentissage communs. De telles méthodes nouvelles sont dès à présent mises en œuvre à titre d'expérience ou d'incitation dans différents pays, avec certains résultats probants (comme par exemple à l'Université de Recife au Brésil).

Une recherche appliquée au quotidien

La recherche appliquée dans le cadre de projets est une affaire de nécessité. Pour exister dans l'environnement politique et économique hostile dans laquelle se crée l'économie solidaire et pour pouvoir la développer, les acteurs sont contraints, dans le cadre même des projets, de fournir un « travail de recherche » dans les différents domaines thématiques concernés par le déploiement de leurs activités afin de donner un corps théorique durable, mais aussi une consistance juridique, à leur vision. En français, cette démarche est désignée de façon précise et exacte par le terme de *recherche-action*.

Lorsqu'on est conscient de travailler dans un environnement hostile mais que l'on entreprend néanmoins d'y agir concrètement de façon active et alternative, tout en sachant que d'une part l'on est porteur d'assentiment par la « réparation » de certains déficits sociaux et, de l'autre, porteur de contestation parce que le système sociétal actuel, au-delà de cette fonction « réparatrice » largement acceptée, refuse toute forme d'action susceptible de pérenniser des alternatives et met en œuvre, pour rendre effectif ce refus, la mécanique financière propre au système, il apparaît rapidement qu'il convient à tout le moins d'agir dans une logique que l'on pourrait qualifier de « subversion positive ». Cette logique de projet peut être saisie en gros sous la forme de deux lignes d'étude, qui correspondent à deux lignes de développement potentielles : d'une part, il y a la définition des « vrais » besoins sociaux ; d'autre part, il y a la prise en compte des ambitions et modes d'action qui en résultent dans le système juridique prévalant et l'adaptation éventuelle de ce dernier. Les exemples concrets permettent de se convaincre que ces démarches se réalisent de façon très semblable dans le monde entier : très souvent, ce sont les mêmes thèmes qui sont en jeu, et ils sont généralement indépendants du contexte politique et économique.

Tout d'abord, la définition des véritables besoins humains implique sans exception la notion de qualité de vie. Selon la région du monde et le contexte où l'on se trouve, celle-ci va de la simple survie à la vie « riche de sens » ou « meilleure ». Les études dans ce domaine ont généralement recours à ce que l'on appelle des « nouveaux indicateurs », mis au point pour décrire et mesurer la situation visée selon le cas. Ces recherches s'inspirent pour la plupart de réflexions proches des travaux d'Amartia Sen et, contrairement aux mesures du produit intérieur brut (PIB) actuellement en usage, qui définissent la prospérité sur la base exclusive des performances économiques et du revenu par tête d'habitant, prennent en compte les indicateurs dits de « HDI (*Human Development Index*) », tels que l'espérance de vie, le niveau de formation et la participation démocratique. Elles vont de pair avec l'idée d'un développement durable compris comme une harmonie entre environnement, développement social et économique, comme le formulent les appels de Porto Alegre, de l'Agenda 21, etc. Il est important de souligner à ce propos que l'on s'efforce de transposer, dans la plupart des cas, ces aspirations globales sur le plan local ou territorial sous la forme d'activités qui font sens dans un lieu et un contexte donnés, de façon à répondre aux besoins réels – mais aussi et peut-être surtout aux ambitions véritables – des hommes qui y vivent. Sur le plan concret, ces activités vont de services réciproques entre citoyens à la production de biens respectueuse de l'environnement, à d'autres services et aux systèmes monétaires ou de financement alternatifs ; tous servant fondamentalement à un développement communautaire axé sur les valeurs humaines et, de façon spécifique, à la création ou au renforcement de la cohésion sociale. En fin de compte, comme le dit Patrick Viveret, ce qui est en jeu est qu'un accident de voiture par exemple, avec tous les dommages et frais qu'il entraîne, est

aujourd'hui enregistré en termes comptables du côté des actifs parce qu'il contribue largement au produit intérieur brut, en dépit du coup qu'il porte à la qualité de vie de la victime, qu'il ne rend d'aucune façon plus riche ou prospère.

Ensuite, il faut considérer le cadre légal dans lequel l'économie solidaire est appelée à se déployer – un domaine de grande importance pour les acteurs concernés. Comme nous l'avons déjà indiqué, notre régime démocratique repose sur un système de droits et de devoirs qui donne lieu à une construction complexe de lois et de traités et accords. Par un ensemble de décisions et de mesures politiques, le système formé par ces lois et traités et accords est organisé fondamentalement de façon à permettre le bien-être global de la société, la création de richesses par l'activité économique (privée) et la remédiation à des inégalités sociales par la répartition de ces richesses. C'est ce que l'on appelle la politique sociale, qui donne cependant lieu à des relations de dépendance très peu souhaitables. C'est pourquoi il importe que les acteurs de l'économie solidaire, dans leur travail de recherche, rompent avec le cadre imposé par la législation sociale, de façon à se dégager de toute relation de dépendance sur le plan à la fois conceptuel et pratique. Cela signifie qu'il ne faut pas rechercher de solutions en vue d'une reconnaissance de l'économie solidaire par la proposition de lois dans le cadre sociopolitique, mais qu'il convient bien plutôt de considérer notre régime juridique dans son ensemble afin d'y apporter des changements fins en différents points, de façon à ce que l'économie solidaire soit non seulement reconnue, mais puisse prendre forme et s'épanouir de façon claire et manifeste. Nous en voyons des éléments concrets par exemple dans le droit économique, notamment dans le domaine de la passation des marchés publics. Elles peuvent constituer un outil important de politique publique et démocratique, dès que l'on ne prend pas uniquement en compte le prix de la prestation, mais aussi des aspects écologiques et sociaux susceptibles de servir au développement durable. Dans le droit des sociétés aussi, il conviendrait d'opposer aux entreprises à orientation exclusivement capitaliste des modèles d'action non orientés vers le profit et de les ancrer dans la législation. Les marchés monétaires et du financement constituent bien entendu un autre domaine de développement important, où d'autres orientations devraient être envisagées de façon précise à la lumière de sûretés locales et de systèmes de financement éthiques globaux.

3) L'économie solidaire, un apprentissage commun : éducation, enseignement et formation

L'éducation, l'enseignement et la formation devraient être organisés de telle façon que l'homme puisse acquérir la faculté de réaliser sa vie et celle de la société qui l'entoure, et concrétiser ses ambitions dans le respect et la responsabilité. Aujourd'hui, ce n'est guère le cas, ni à la maison chez les parents, ni à l'école primaire, ni dans l'enseignement supérieur, ni dans la vie professionnelle et adulte, en raison de l'omniprésence, à toutes ces phases de la vie, du dictat de la forme économique d'un néolibéralisme sans retenue et établi comme une fin en soi. Il en résulte qu'une condition élémentaire de l'action responsable a disparu : le choix – un droit fondamental dans un régime démocratique et de liberté.

Éducation, enseignement ou formation ?

Imaginons-nous un instant que nos enfants aient véritablement un droit fondamental au choix de leur formation : nous risquerions de vivre demain dans un autre monde !

Mais inutile de tenter le diable ; il existe suffisamment de *garde-fous* pour ramener les ambitions de nos enfants dans le bon chemin. La doctrine néolibérale actuellement dominante a fait en sorte que le sol sur lequel se développe la force de travail humaine et l'attitude « personnelle » qui l'accompagne se cultive largement au profit de cette doctrine dès les très jeunes années. Nos enfants devront apprendre un métier qui puisse au moins les nourrir plus tard, qui leur permette de vivre une vie « meilleure ». Qu'est-ce que cela signifie ? L'ascension sociale, plus d'argent, plus de considération ? Le tout dans un système que nous ne connaissons que trop bien, et à propos duquel nous ne nous lassons pas d'affirmer qu'il est socialement irresponsable, qu'il détermine fortement notre environnement naturel, qu'il a entraîné notre activité économique, qui exige sans cesse la croissance, dans une spirale apocalyptique et toujours plus rapide. Lorsque nous acceptons ne fût-ce que les prémices de cette analyse, ne risquons-nous pas alors d'éduquer et de former nos enfants dans le sens d'un darwinisme social ? Chacun pour soi – le plus fort gagnera.

L'éducation et la formation sont les premiers indicateurs du monde dans lequel évolueront nos enfants demain. Est-ce que ce sera le monde qu'ils auront façonné ? Non, certainement pas. C'est le nôtre,

auquel il y a beaucoup à redire, devant la « mécanique » duquel nous avons partiellement capitulé parce que, comme une machine autonome, il nous force jour après jour à y participer. C'est surtout dans notre environnement de travail que nous agissons de la sorte, manifestement parce que nous nous sentons appelés à le faire. Mais au moins, n'avions-nous pas le choix de notre vocation ? N'y avait-il pas d'indicateurs pour nous guider ? A mesure que nous avons grandi, ne nous a-t-on pas averti sans cesse davantage qu'il allait un jour falloir quitter ses parents et vivre sa propre vie ? L'école aussi ne nous l'a-t-elle pas appris ? Ne nous y a-t-on pas dit qu'après les études, c'est une dure vie de travail qui nous attend et que, chacun selon ses dons, nous devons tous rechercher une profession et y poursuivre une carrière ? Du moins, c'est ainsi que se présentaient les choses lorsqu'il y avait encore, sur le plan numérique, une mesure plus ou moins commune entre l'offre – les emplois – et la demande – les travailleurs.

Aujourd'hui, cette commune mesure n'existe plus. Le phénomène du chômage, du non-emploi en est la preuve empirique. La sélection douce qu'a connue notre génération ne suffit plus aujourd'hui. De ce fait, l'école devient sans cesse davantage une institution qui organise la course à l'emploi. La nature de ces emplois, c'est l'économie qui la détermine, de même que tous ceux qui participent à son développement sans esprit critique. En raison de ce manque de remise en question, l'économie est en mesure de déterminer non seulement le nombre d'emplois dont elle a besoin, mais aussi les compétences qui l'intéressent et, ainsi, la nature des professions nécessaires à son propre développement.

Il faudrait en conclure que l'idée selon laquelle, dans notre société, les enfants ont la possibilité de suivre librement leur vocation et choisir librement leur métier pour donner forme à leur avenir, que cette idée est un mythe. Mais qu'en est-il donc de l'idée du développement durable : n'appelle-t-elle pas à modifier nos pensées, aussi et surtout pour les questions de l'éducation et de la formation ? Bien sûr, tout comme il est sûr que cette idée trouve son application à l'école, de même que chez les parents, les politiques, les médias et – *last, but not least* – les entreprises, de manière manifeste et explicite. Ce faisant, toutes ces institutions mettent-elles en question leur fonctionnement actuel ? A première vue, c'est très certainement le cas. Les parents incitent leurs enfants à trier les déchets, les enseignants ne cessent de leur expliquer le changement climatique qui menace, les politiques mettent au point de nouveaux systèmes d'imposition et de répression pour punir les pollueurs, les médias nous informent abondamment et de façon critique sur les conséquences du dernier tsunami, et les entreprises ne cessent de développer de nouveaux concepts touchant à la responsabilité sociale et écologique. La pression exercée sur les hommes dans notre société ne connaît pas de relâche. Au contraire, aux « injonctions » liées à la survie économique de chacun, s'ajoute celle d'agir de façon responsable et durable.

Nous vivons ainsi dans une époque où, d'une part, nous avons à expliquer à nos enfants qu'un système économique organisé sur le modèle capitaliste leur demande, pour assurer leur survie, d'intérioriser comme valeurs la cupidité et le chacun pour soi, et qui, d'autre part, donne des signes qu'il est temps de développer une compréhension et des automatismes pour permettre la mise en place d'une relation raisonnable et consciente avec notre monde, afin que nous enfants aient dans le futur la possibilité de vivre dans un monde intact. Cette contradiction dans notre vie sociale et collective est insurmontable et ébranle profondément la confiance des jeunes en nos institutions. Nous trouvons-nous à nouveau face à une crise des institutions, un peu comme il y a quarante ans, lorsque les gens se sont révoltés contre un ordre social conservateur et engoncé dans son immobilisme, dans lequel la vie en société était réglée par un pur principe d'autorité et d'autres contraintes jamais remises en question, sous la férule des notabilités ? Qui sont les notables d'aujourd'hui ? Seulement les chefs d'entreprise et les organisations comme l'OMS ou le FMI ? Ou nous tous ?

Il se peut que ces crises institutionnelles soient cycliques et qu'elles servent à rechercher de nouvelles réponses à des interrogations collectives périodiquement renouvelées. Il y a quarante ans, c'est avant tout la jeunesse qui s'est révoltée contre les situations sociétales d'alors. Les choses en sont-elles allées mieux ?

Si la majorité des travailleurs déclarait aujourd'hui qu'il leur est difficile de concilier leur activité professionnelle et le sens de la vie, il serait temps de réfléchir à l'éducation, à la formation et aux vocations ; on reconnaîtrait alors sans doute qu'à la lumière d'un développement durable, l'avenir demande d'autres métiers et professions que ceux que l'économie réclame aujourd'hui. Sans remettre en cause le progrès, mais en le considérant comme une opportunité, il nous faudrait laisser décider

nos enfants du métier auquel ils souhaitent se former – c'est-à-dire suivre leur vocation – et veiller à ce que la valeur éthique et la reconnaissance sociale de leur travail futur puisse trouver un cadre approprié.

L'éducation citoyenne : un apprentissage et un perfectionnement communs, et avant tout une force créatrice collective

Le développement durable nous oblige à renouveler nos idées quant aux protagonistes institutionnels du processus d'apprentissage. Si l'interrogation critique ne fait pas partie des matières prioritaires dans les cadres traditionnels, il est permis de prendre une initiative pour ainsi dire extraconstitutionnelle et de se tourner à nouveau vers l'idée d'une institution qui offre aux citoyens la possibilité d'un regard et d'une réflexion critiques sur le monde dans lequel ils vivent. En ce sens, il serait des plus judicieux de s'appuyer sur les idées développées par les organisations d'éducation populaire et les universités populaires ou critiques. Qu'elles soient d'inspiration libérale, sociale ou religieuse, toutes ces initiatives, qui ont vu le jour à partir du milieu du 19ème siècle, se sont articulées sur la volonté de donner aux gens la possibilité de s'approprier un savoir plus large et de mettre celui-ci en discussion, afin de former des citoyens responsables et de leur donner le moyen de mieux évoluer dans leur environnement. On peut alors se demander si, et dans quelle mesure, de telles idées peuvent être acceptées par les gens, les citoyens, comme un facteur complémentaire du changement à réaliser, un changement qui est aussi sociétal.

Paulo Freire, l'un des pères fondateurs de ce mouvement, décrit le transfert de connaissances tel qu'il s'effectue de manière classique à l'école par l'expression *The Banking Concept of Education*, l'idée selon laquelle l'enseignement a essentiellement pour tâche de remplir la tête de l'élève de contenus, sans lien avec la réalité ni avec le cadre englobant dans lequel ces contenus ont été constitués et qui est susceptible de leur donner sens – à ceci près que ces contenus doivent plus tard pouvoir être aisément restitués. Comme le dit Freire, cette méthode d'enseignement incite l'élève à la passivité et ne lui apprend pas à s'interroger sur la réalité du monde qui lui est présenté. Comme alternative à cette pratique, Freire développe le *Problem-posing Concept of Education*, destiné à permettre aux personnes à ne pas recevoir le monde comme une réalité statique, mais à percevoir la réalité comme un processus ; cela, par un dépassement de la relation de contradiction entre enseignant et élève et en donnant aux personnes la possibilité de comprendre le monde de manière critique, dans le cadre d'une éducation où les problèmes sont formulés et non niés. Freire pointe également sur le fait que dans une telle relation dialogique, la réflexion théorique appelle à l'action. Pour la pratique, une telle relation implique que dans un enseignement optimal, il soit fait droit de façon équilibrée à chacun de ces deux éléments. Dans sa dualité, comme le dit Freire, cette approche favorise la prise de conscience et, de ce fait, l'autonomie de l'individu. A son tour, cela renforce sa capacité à communiquer et permet une interaction plus forte avec les autres. La pensée, ainsi, se trouvera élargie par une dimension supplémentaire, à savoir l'action collective en relation avec le territoire en tant qu'environnement direct de l'homme : naturel, mais aussi sociopolitique et économique.

En rechargeant d'une signification actuelle la réflexion de Freire sur la promotion de la capacité à communiquer des hommes, on peut conclure que dans le contexte de notre moderne société de la connaissance et de la communication, par un maillage et une interconnexion de l'information et du savoir à l'échelle mondiale (Internet !), les citoyens se forment et s'éduquent effectivement, sans pour autant que cela se traduise forcément par leur possibilité d'avoir, en tant qu'individu, une influence directe sur leur environnement social. Ainsi, dans ce nouveau contexte, moderne et globalisé, la participation citoyenne en tant que mouvement de progrès, que l'on peut également nommer la société civile active, doit elle aussi apprendre à nouveau à « bouger » et à agir. Cette société civile, prête à apprendre et engagée en faveur de changements sociaux positifs, ayant à sa portée une connaissance désormais disponible à l'échelle mondiale, il importe qu'elle parte néanmoins du principe que l'action est toujours intimement liée à son ancrage territorial et qu'elle exige une démarche qui s'appuie à la fois sur le collectif et le local et sur un maillage plus large.

Des professions sociales aux agents du changement

Sur la base des connaissances que l'on vient d'évoquer, il nous faut réinterroger les sciences sociales et les professions sociales. Elles sont prises dans un dilemme, en ce sens qu'elles doivent leur autorité surtout à la certitude d'être « dans la raison » et leur légitimité à leur mode de fonctionnement, alors que le travail lui-même qui s'y accomplit demande plutôt une attitude de compréhension et la

prise en compte de l'incertitude à de multiples niveaux, dans laquelle le doute constitue un fondement omniprésent. Toutefois, pour ce qui concerne leur ambition quant à une compréhension et une analyse en vue d'une élucidation universelle des structures et des défis humains ou sociaux, ce dilemme constitue assurément un obstacle moins important que leur ambition de donner à ces situations des solutions contextualisées, pour lesquelles elles recourent traditionnellement à une démarche orientée vers l'assistance, le conseil et l'accompagnement. En nous référant pour notre interprétation à la théorie hégélienne de la reconnaissance réciproque, cela est d'autant plus vrai que cette forme d'action se réclame de motivations éminemment humaines et altruistes.

Les sciences sociales distancées de l'homme

Pour ce qui concerne le premier volet, la compréhension et l'analyse, on peut constater que les différentes écoles ont dans ce domaine un dénominateur commun, à savoir la prise en compte de l'individu, de son rôle dans la sphère collective et de l'impact qui en résulte sur sa relation au fonctionnement (ou à l'absence de fonctionnement) de notre société. Cette tâche de compréhension et d'analyse de l'individu et des groupes sociaux est trop souvent réduite à une simple observation, et les conclusions que l'on en tire évitent les prises de position trop tranchées quant aux situations réelles dans lesquelles les individus et les groupes peuvent se trouver. Cette approche implique une distanciation ; elle néglige l'engagement et, ainsi, les risques de l'interprétation et des actions éventuelles qui, par le doute et la participation, pourraient constituer des éléments essentiels de cette compréhension et de cette analyse. Selon cette dernière vue, ces circonstances conflictuelles spécifiques constituent l'une des causes principales du dilemme. L'approche distancée, en revanche, a pour conséquence que le comportement et l'agir humain ou collectif se trouve divisé en rubriques distinctes, et idéalement en catégories, afin de pouvoir énoncer des propositions générales concernant des situations qui concernent spécifiquement la vie en société.

En projetant ces rubriques du comportement et de l'action comme des unités constitutives sur l'individu ou le groupe, ces derniers se présentent comme des patchworks normalisés ; le risque existe dès lors que l'individu ou le groupe ne fasse l'objet d'interventions correctives que sur des points fragmentaires et isolés afin de le conformer aux normes sociales. On ne reconnaît pas, dans cette approche, que ce n'est au fond que par la co-construction par essais et erreurs et le doute quant à l'action que peut naître une société basée sur la réciprocité et avoir lieu une transformation organique permanente. Dans ces conditions, l'individu ou le groupe se voient effectivement privés de responsabilité – ce qui les prive aussi de la possibilité de réclamer et d'assumer une responsabilité compréhensive et globale quant à la structure sociale dans laquelle ils évoluent.

Cette approche s'attache par conséquent au comportement des individus dans un système existant, ce qui empêche de mener une analyse profonde sur ses causes et son fonctionnement, et à partir de laquelle l'individu pourrait être à même d'apporter lui-même des changements au système. Lorsqu'on part du principe que l'individu est co-constructeur de la communauté dans laquelle il vit, il lui revient très logiquement un rôle de créateur et il se voit investi, de même, d'un droit à intervenir. Cela devrait entraîner, de la part des sciences sociales, une conscience plus vive de leur responsabilité et un intérêt plus soutenu pour une mission d'intervention qui ne se ferme pas à un changement du système, et les inciter à contribuer, par des options d'action correspondantes, à introduire de nouveaux contenus dans le contexte des professions sociales, contenus susceptibles de constituer une nouvelle base et un nouvel incitant à l'intervention dans le domaine de l'homme et de l'environnement.

Le changement de système demande que la recherche prenne davantage en compte comme un apport constructif le facteur qu'est l'individu imparfait qui agit selon ses émotions et qui doute ; au lieu de cela, on ne peut s'empêcher de constater que, dans le champ de force qu'Erich Fromm appelle « avoir ou être », les sciences sociales n'ont actuellement que trop tendance à privilégier l'avoir – au sens aussi de la certitude de la raison –, et de ce fait portent leur part de responsabilité dans les conditions socio-économiques d'aujourd'hui, dominées plutôt par l'exclusion que par l'intégration.

Les professions sociales en tant qu'outil de création réciproque

En règle générale, les praticiens des professions sociales travaillent dans un contexte décrit par la science et dont les descriptions prennent comme point de départ, de façon exclusive et massive, une série de modèles d'échec et de comportements erronés ; ce mécanisme met en place un postulat de

l'assurance et de la certitude, et sert à l'élaboration et à la mise à disposition d'un outil qui, *grosso modo*, ne permet que des interventions de caractère autoritaire. Tant pour le praticien que pour l'usager (individu ou groupe), cette situation implique une relation émetteur-récepteur fondamentalement inégale ; il s'ensuit en effet qu'une seule des deux parties ne peut posséder la certitude de la raison, ce qui empêche d'emblée toute forme de réciprocité émancipée dans la recherche de pistes de solutions. Du coup, il devient évident que cet « outil de certitude » ne peut satisfaire ni l'émetteur, ni le récepteur. Au contraire, cette situation fait en sorte que la relation émetteur-récepteur se voit chargée d'une idée de compassion (de soi) qui agit comme amplificateur mais aussi comme objet d'échange et, dans les faits, comme moyen de paiement réciproque pour l'échange de la « marchandise » qu'est la « certitude ». La relation qui, dans son essence, se situe dans le domaine de la compréhension mutuelle et de la création commune et, par là, relève du paradigme de l'être, devient ainsi une relation quasi-économique placée sous le paradigme de l'avoir.

Une telle façon de procéder, qui peut équivaloir à une auto-illusion, s'explique par le fait que dans le travail social comme ailleurs, on s'est habitué à ce qu'une intervention ayant eu lieu à un moment donné et dans un contexte donné doive aussitôt faire l'objet d'une mesure ; or, le paradigme de l'avoir fournit à cet effet une panoplie d'outils et de schémas familiers qui permettent au travailleur social d'entreprendre des actions vérifiables et orientées vers le résultat, tout en fournissant un instrument de légitimation de ces actions. Cette façon de procéder interdit ainsi l'expression des possibilités de façonnement individuel et collectif de la transformation sociale par des individus émancipés et désireux de réformes et, à la suite de cela, une possible amélioration de leurs conditions de vie. La quasi-neutralité auto-imposée qui met en place le couple « certitude - avoir » empêche d'en appeler à la responsabilité globale de l'individu envers son environnement et, de ce fait, limite de façon étroite un changement multidimensionnel au sens du couple « être - douter ». Nous sommes donc loin d'une rapprochement et d'une entente réciproques au sens d'une stratégie d'apprentissage et de création mettant en œuvre une démarche orientée vers la résolution de problèmes (*problem-solving*). Les concepts liés à la certitude ont au final plutôt comme résultat que les praticiens du travail social appliquent à leurs usagers des outils de l'univers de l'être pour leur permettre de mieux fonctionner dans l'univers de l'avoir et de canaliser leur éventuelle compassion (ou compassion de soi) de façon à ce qu'elle soit supportable tout en ne constituant pas un facteur de désordre pour le système. Il devient dès lors clair que la science sociale et le travail social ont à se poser la question de savoir s'ils vont continuer à poursuivre avant tout dans une optique qui vise un changement de comportement de l'individu dans le cadre d'un ordre donné, ou s'ils feront davantage droit à la force que recèle la souffrance et le doute – même les doutes vis-à-vis de cet ordre –, pour que la discussion et la création entre interlocuteurs placés sur un pied d'égalité puissent contribuer à une co-construction durable des possibilités d'une transformation sociale positive à l'avenir. Le travail social pourrait dans ce cas devenir une force réelle et intégrante (*empowerment*) dans le domaine de la participation sociale et des processus de transformation sociale.

4) L'économie solidaire, une mise en question de la politique et de l'économie

Politique et responsabilité sociale

La politique sociale de la modernité

Au moment d'entrer dans le 21ème siècle, l'occasion se présente à nous de refaçonnier notre ordre économique et social. Cette occasion, il s'agit de ne pas la manquer, en particulier lorsqu'on songe à l'effet de l'actuelle crise financière et économique. Le modèle néolibéral, dont les idées se sont implantées depuis quarante ans dans tous les domaines de notre vie, rencontre aujourd'hui ses limites. Il s'est révélé une puissance destructive qui a défait toute forme de cohésion sociale et de solidarité. Beaucoup de responsables lancent aujourd'hui des appels – encore que souvent superficiels – à la responsabilité ; ils mettent en garde contre le danger qu'il y aurait à retomber dans une mentalité du chacun pour soi, ils réclament un changement d'idées et des mentalités afin qu'à l'avenir, l'économie soit à nouveau remise au service de l'homme, ils affirment qu'une reconstruction sur la base de principes d'humanité et de solidarité est possible. Cela suffit-il à produire ce changement d'idées et de mentalités ? L'incitation au développement durable, que l'on réclame déjà partout et peut-être trop, est-elle suffisante pour soutenir efficacement une telle transformation ? Notre société peut-elle parvenir à un consensus général sur ces questions et la solidarité peut-elle devenir le fondement d'un nouvel ordre social ?

Pour répondre à ces questions, nous devons nous attacher de façon plus précise à la notion de solidarité sous ses nouveaux visages et cela, en interaction explicite avec l'ordre économique et social dominant en Europe à différentes époques. Jean-Louis Laville renvoie à ce propos, pour la période moderne, à trois époques qu'il convient de distinguer et de prendre en considération. Cette prise en considération pourra permettre de saisir la mission que s'est donnée le mouvement de l'économie solidaire dans un contexte historique et tangible, et asseoir par là sa légitimité démocratique, politique et économique.

Tout d'abord, au cours du 19^{ème} siècle, la mise en place des démocraties modernes a vu l'introduction du principe de citoyenneté (au sens d'appartenance des individus à un État en tant que citoyens, statut s'accompagnant de droits et de devoirs), à partir duquel s'est développé le facteur essentiel de la protection de la liberté individuelle. Toutefois, accompagnant cette liberté individuelle, il y a aussi le principe de la liberté d'organisation dans la société civile et la possibilité d'une action commune, sur le plan économique et sur d'autres. Considérée de ce point de vue, la notion de solidarité constitue le point de départ permettant la création de formes d'auto-organisation dans lesquelles les relations sociales, en association avec un savoir-faire donné, se trouvent sur un pied d'égalité et emportent ainsi une symbiose des ambitions démocratiques et des efforts sur le plan socio-économique. En deuxième lieu, à la suite de la constitution d'États-Nations dont la richesse nationale repose exclusivement sur le modèle de l'économie de marché, on observe comment, à la fin du 19^{ème} siècle, l'idée de solidarité se réduit sans cesse davantage à une idée philanthropique vécue sur le mode de la compassion, dont la conséquence est « d'admettre » l'injustice et l'inégalité et, en fin de compte, de légitimer une gestion de la pauvreté. Troisièmement, on voit apparaître après la Deuxième Guerre mondiale le modèle élaboré d'une « économie sociale de marché » telle que nous la connaissons aujourd'hui, reposant d'une part sur le marché en tant que créateur de richesses et, de l'autre, sur l'État en tant qu'instance publique de redistribution de ces richesses. On peut en déduire que par cette interaction, la solidarité se trouve élevée au rang d'un « droit », mais observer dans le même temps que ce modèle d'un État-providence touche à ses limites. En effet, ce modèle se construit exclusivement sur l'idée que la solidarité ne peut exister que par la captation de bénéfices résultant de la croissance économique et du marché.

Étant donné le cadre historique que l'on vient de rappeler, il faut dès lors se demander si l'on souhaite maintenir ce système actuel plus longtemps en l'état, auquel cas nous risquerions fort de retomber dans la deuxième époque de la solidarité, celle de la philanthropie et où la pauvreté était admise, ou si nous voulons nous donner la capacité, en nous basant sur l'existant, d'un « retour » à la première époque en intégrant ses éléments d'émancipation démocratique et économique à nos réflexions et projections.

La faveur actuelle d'une politique sociale sélective

Par définition, la politique sociale sélective reconnaît et distingue des situations différenciées ; elle peut dès lors admettre des situations extrêmes, notamment celles que l'on peut qualifier de « pauvreté » et de « richesse ». L'approche sélective est un instrument classique des stratégies politiques conservatrices. On peut dès lors invoquer la maxime romaine *divide et impera* pour caractériser la tactique actuelle du personnel politique des partis de gouvernement, et on ne trouvera, dans les points consacrés dans leurs programmes à des thèmes socio-politiques, que peu d'exemples permettant de distinguer entre partis conservateurs et partis progressistes.

Les débats européens concernant l'euthanasie forment un tel thème : le débat peut avoir lieu parce que le thème polarise l'opinion ; toutefois, c'est un débat secondaire, qui détourne l'opinion d'autres questions liées à la vie et surtout la survie, et qui concernent la politique socio-économique actuelle. Que sont donc des thèmes spécifiquement socio-politiques ? Et qu'est-ce qui les distingue d'autres thèmes non spécifiques ? La vie et la mort sont présentées comme un thème socio-politique ; il est vrai qu'elles nous concernent tous à quelque degré et de quelque façon. Un autre thème de ce genre est celui de la séparation de l'Église et de l'État.

De tels thèmes posent des questions concernant l'organisation futures de la vie en commun dans notre société. Ils nous incitent à nous interroger sur les valeurs de cette dernière afin de permettre à la politique de servir l'intérêt général en légiférant de la façon la plus démocratique. Mais qu'en est-il de la survie au sens strict ? Est-ce également un thème socio-politique ? Pas tout à fait apparemment,

car les politiques, qu'ils soient conservateurs ou progressistes, nous enjoignent à l'aborder selon une approche différenciée. La discussion concernant les valeurs sous-jacentes, de nature essentiellement philosophique, se trouve ainsi souvent rejetée à l'arrière-plan au profit d'une série de débats de politique pragmatique et donc sectoriels. De quoi une société et ses membres ont-ils besoin pour survivre ? Ne citons que quelques facteurs essentiels : la sécurité, le travail, une économie fonctionnant correctement (la croissance est-elle ici le premier critère ?), un système scolaire convenable, des soins de santé optimaux, un système judiciaire intègre et un environnement intact. Mais avant tout, la société a besoin de relations sociales solidaires.

La solidarité est-elle donc un thème socio-politique ?

Dans notre société, la cohésion sociale et la solidarité réciproque sont présentées comme un objectif absolument prioritaire de l'action politique. Cet objectif, de quel domaine de politique relève-t-il, si ce n'est pas de tous ? Dans la pratique cependant, ce thème est le plus souvent « traité » par plusieurs ministères ayant chacun des compétences bien définies et délimitées : par exemple, le Ministère de la Santé publique et de la Sécurité sociale, le Ministère de la Famille et de l'Intégration, ou encore le Ministère du Travail et de l'Emploi. Ces instances règlent avant tout la redistribution de la richesse produite, dont l'encadrement global a été élaboré par d'autres ministères.

Dans notre modèle d'une économie sociale de marché, cette politique de redistribution a jusqu'à présent eu lieu *grosso modo* en considérant les besoins généraux de la population et en tentant d'y répondre collectivement, par exemple par les systèmes d'assurance vieillesse et les caisses d'assurance maladie, la réglementation des conditions de travail ou d'autres prestations sociales. Aujourd'hui cependant, les ministères responsables de cette redistribution ont pour instruction d'allouer leurs dépenses de manière plus sélective. La raison fondamentale en est, dit-on, que les moyens à redistribuer sont désormais insuffisants et cela, alors que les performances économiques continuent constamment d'augmenter et de s'étendre, donc en présence d'une richesse que notre société n'a encore jamais connue. Cette approche sélective et la fragmentation des responsabilités dont elle s'accompagne rappelle un taylorisme depuis longtemps dépassé dans l'organisation du travail industriel. Ce faisant, la politique nous demande de nous pénétrer constamment de l'idée que nous sommes au seuil de la société de la connaissance et de participer à la concrétisation des objectifs de la stratégie de Lisbonne. C'est là une contradiction absolue. Il apparaît clairement que les programmes des partis, qu'ils soient conservateurs ou progressistes, sont de plus en plus sous-tendus par une approche technocratique depuis longtemps obsolète et que la scène politique prend les airs d'un terrain de jeu où il est permis d'abandonner toute responsabilité politique vraie. Pour tout un chacun, cela signifie la mise à l'encan de la solidarité. Il n'y a pas jusqu'à des droits valables pour tous les citoyens qui, peu à peu, ne sont ramenés à des droits individuels, accordés ou non selon le cas – des privilèges en somme. Cet appareil législatif et réglementaire qui ne cesse de s'alourdir est traité par des administrations dotées de missions, de compétences et donc de pouvoirs extrêmement spécifiques, qui réagissent avant tout à des demandes et des souhaits individuels et sont de moins en moins confrontées à des revendications collectives. En d'autres termes, la politique non seulement se soustrait à ses responsabilités en matière de création et de construction du droit, mais, de plus en plus, abdique des responsabilités qui sont les siennes dans son rôle de gardienne des institutions publiques.

Économie et responsabilité sociale

Si la production de biens et la prestation de services peuvent pour une partie être assurées par des personnes seules, elles sont généralement, vu leur complexité, effectuées par des agents collectifs, des groupes. Ces agents collectifs constituent l'entreprise. Dans le système capitaliste, la production de biens ou la fourniture de services dans l'intérêt général n'est plus la tâche première de l'entreprise : ce sont des moyens dont la fin est la maximisation du bénéfice.

A la lumière de l'idée généralement acceptée d'une transformation sociale nécessaire en vue d'un développement durable, on pourrait imaginer que les entreprises repensent aujourd'hui leurs tâches. Cela semble effectivement être le cas, du moins superficiellement : il suffit de considérer les grandes campagnes médiatiques par lesquelles elles communiquent au public leurs ambitions dans le domaine durable, à l'aide notamment de la formule magique de la « responsabilité sociale de l'entreprise ». Nous trompe-t-on ?

Le capital humain pour la survie de l'entreprise

Si dans la foulée de la mondialisation, l'exigence de responsabilité sociale des entreprises se fait entendre haut et fort depuis quelque temps, cela peut tendre à faire penser que cette idée n'intéressait guère les entreprises privées jusqu'à présent. Elles s'étaient habituées à réaliser, dans un univers spéculatif, un profit financier de nature à satisfaire leur actionnariat, alors que l'offre prime sur la demande, que la force de travail est transformée en marchandise et ainsi en variable d'égalisation et que, surtout, le caractère endogène de la production et des produits s'estompe, cela par une redéfinition constante de l'espace à travailler et à occuper (espace territorial, national, international et mondial-global).

Si ce sont là les seules propriétés qui définissent l'entreprise, on aura devant soi un objet ayant un fonctionnement rationnel, mais guère capable de remplir sa tâche originelle : la satisfaction de besoins réels. Il devrait être de la nature de l'entreprise de se mettre au service de l'homme, et non l'inverse comme c'est le cas aujourd'hui, où elle se transforme en un mastodonte qui, pour exister, met les hommes à son service. L'entreprise est prédestinée à se concevoir comme une finalité autonome dont l'existence se justifie de sa vie propre, qui lui permet, dans une lutte qui l'oppose à des entités analogues, à s'affirmer dans un univers qui se constitue comme hostile. Les mécanismes qui règlent cet univers, nous les connaissons bien et tout se passe comme si nous les avions intériorisées comme une fatalité. Ce sont la concurrence, la croissance obligée, la performance, la rationalisation ou encore la délocalisation, pour n'en citer que quelques-unes. Tous ces mécanismes existent et n'existent que pour assurer la survie de l'entreprise. Cela étant, qu'en est-il de la survie de l'homme ? On ne peut s'empêcher de constater qu'au nom de la survie de l'entreprise, on sacrifie la survie de l'homme. Dans ces conditions, la responsabilité sociale de l'entreprise tant invoquée devient une farce. Elle est une erreur de logique en soi, car l'entité anonyme, abstraite et indifférente qu'est l'entreprise n'est pas à même de développer un modèle de comportement humain et généreux. Il semble alors clair que, dans ce contexte, c'est bien plutôt la responsabilité sociale des entrepreneurs qui est en cause.

Des entreprises au service de la survie de l'homme

Pour que l'entreprise puisse à nouveau fonctionner comme une construction sociale active en vue du bien-être de l'homme, il convient de revivifier le rapport originel au fait d'entreprendre. C'est ce que font les entreprises de l'économie solidaire, qui placent l'homme au centre de la dynamique de l'activité économique. L'entreprise y est un moyen placée au service d'une fin, qu'elle atteint tout d'abord en prenant au sérieux l'objectif de « développement durable » par des mesures écologiques et sociales autant qu'économiques, afin de créer les conditions grâce auxquelles les générations futures pourront à leur tour une planète sur la quelle vivre et entreprendre. En deuxième lieu, l'entreprise offre à la société civile la possibilité de prendre une part plus active à la notion de « territoire », à savoir le niveau de la commune ou de la région où il y a « entreprise », que son activité soit socio-économique ou non. L'ordre de grandeur territoriale évoqué ici est assurément le « rayon d'action » adéquat pour permettre aux citoyens de contribuer à la formation d'un ordre démocratique participatif efficace.

Cette notion du territoire s'oppose à la notion d'espace tel qu'on l'associe aujourd'hui aux activités économiques, qui en tant que projet reste étroitement associé à l'État national. Il faut néanmoins observer que les processus de décision démocratique se font de plus en plus rares dans ce cadre, où des projections supranationales allant de l'Union Européenne jusqu'à la nouvelle représentation d'un nouvel ordre mondial globalisé acquièrent une prépondérance sans cesse plus grande pour ce qui est de la réglementation et de l'orientation de l'activité socio-économique. Cette évolution est d'autant plus dangereuse que les organisateurs autoproclamés de notre ordre mondial – à savoir les membres du G8 et du G20 –, soutenus et en grande partie guidés par une armée d'experts et de lobbyistes, retiennent désormais la concurrence comme la seule force possible pour le développement des hommes et de la société et, de ce fait, entendent imposer inconditionnellement à l'État une idéologie de la compétitivité calquée sur le modèle des entreprises commerciales. Cette concurrence entre États nationaux constitués démocratiquement ou entre blocs politiques et économiques plus vastes, comme l'Union Européenne, ne peut pas être l'objectif d'un ordre mondial pacifique. Au contraire, sous cette forme, ce nouvel ordre mondial ne peut être que cause d'inégalités par l'exploitation des points forts et des points faibles existant dans les différentes formations économiques publiques et privées, et

conduit de la sorte à une politique de société et des sociétés dont l'objectif supérieur est la maximisation du profit.

Avant que cette tentative d'une « économisation » du politique dans la démocratie ne conduise à des situations irréversibles, il importe que l'on puisse soumettre à une interrogation critique le sens et la finalité des entreprises sur la base de différents critères, cela à la lumière des erreurs passées du néolibéralisme en matière d'économie publique et d'économie privée et, surtout, avec la collaboration d'un grand nombre d'acteurs économiques alternatifs. Cette interrogation, qui est étroitement liée à la question « concurrence et/ou coopération », permet de formuler des questions fondamentales auxquelles les réponses permettent quelques premières conclusions quant à une nouvelle éthique de l'activité économique :

Tout d'abord, où en sont les entreprises par rapport à la question de la responsabilité sociale ? Favorisent-elles l'intérêt général ou plutôt l'individualisme ? (Cf. à ce propos la figure 4, XXXTitre)

La figure 4 propose un projet de schéma dans lequel les divers acteurs économiques concernés sont classés selon deux axes croisés répondant aux critères « responsabilité collective / responsabilité individuelle » et « économie publique / économie privée » et dans quatre champs de tension, indépendamment de l'importance de leur contribution à la cohésion sociale.

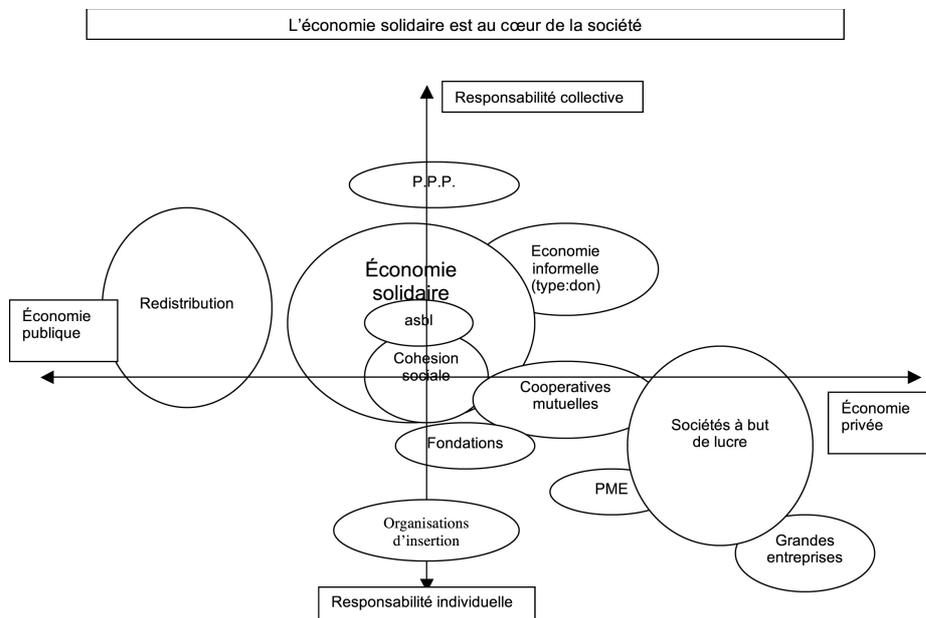


Illustration : Romain Biever 2008

Figure 4 : XXXX

En deuxième lieu, où se situent les entreprises relativement à leur contribution à l'ordre démocratique ou à leur responsabilité territoriale ? Favorisent-elles la participation et la cogestion, ou sont-elles porteuses d'une doctrine uniforme et mondialisée ? (Cf. à ce propos la figure 5, XXXTitre)

Selon le même modèle que pour la figure 4, la figure 5 applique aux acteurs économiques les critères « espace démocratique / espace dogmatique » et « espace local / espace mondial » afin d'évaluer leur contribution à la cohésion sociale.

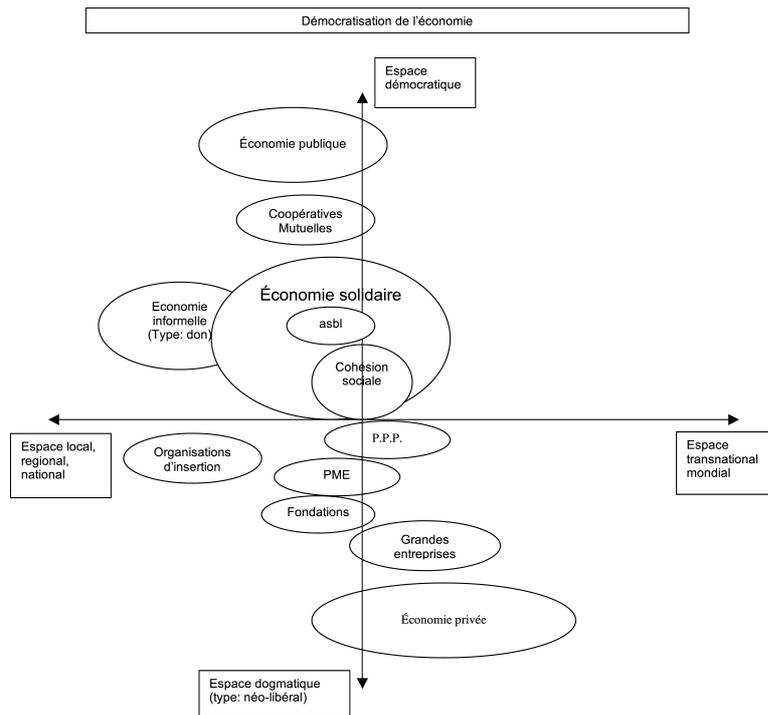


Illustration: Romain Biever 2008

Figure 5 : XXXX

Les représentations graphiques résumant les exigences fondamentales vis-à-vis des entreprises décrivent quelques premières conditions requises pour une démocratisation de l'économie. Au départ d'un questionnaire précis, spécifique aux différents territoires et tenant compte de facteurs de développement durable, cette description peut inciter à entreprendre des analyses éthiques des entreprises dans une zone territoriale donnée, par exemple la commune, et constitue une base d'argumentation fondée pour une nouvelle organisation socio-économique du milieu de vie de même qu'un outil concret de démocratie participative. Au-delà, cette première ébauche peut donner lieu au développement d'une « boîte à outils » permettant d'effectuer des mesures de contrôle permanent chez les entreprises afin d'évaluer le caractère éthique de leur action.

5) L'économie solidaire, une revalorisation du territoire

Lorsqu'on veut conduire plus loin l'analyse ci-dessus, il faut, pour prendre en considération le territoire en tant qu'acteur autonome de son développement socio-économique, élargir la base des acteurs impliqués et tenir compte de façon précise des caractéristiques spécifiques du territoire concerné. Le territoire comme moteur du développement socio-économique futur est alors une construction décrivant une dynamique qui, d'un point de vue historique, renaît sans cesse et cela, avec des effets sur la cohésion sociale qui peuvent être positifs mais aussi négatifs ; ainsi dans le domaine de l'urbanisme, les cités-états de la Grèce antique – les *poleis* –, le développement des Hanses au Moyen Âge ou l'idée de la ville idéale de la Renaissance sont autant d'exemples dans lesquels la notion de territoire se trouve au cœur de la réflexion socio-économique.

A l'époque moderne, constate Pierre Calame, les valeurs des paramètres liés au territoire changent du tout au tout. Calame part de l'idée que l'époque des Lumières, par l'introduction des droits citoyens qui in fine donnera naissance à l'idée de l'État-Nation, contient d'emblée le principe d'une réorganisation territoriale, mais que cette réorganisation, après l'avènement de l'ère industrielle, a assuré la prépondérance et le pouvoir des nouveaux acteurs que sont les entreprises industrielles. Au fil du temps, celles-ci sont sans cesse davantage devenues la pierre angulaire et le pivot du développement socio-économique de notre société.

Ici encore, on trouve l'idée de la domination de l'utilitarisme sur la réorganisation géographique comme voie de développement du marché, comme nous l'avons décrit dans le chapitre consacré au développement de la politique sociale (chapitre XXX). De nouvelles frontières sont tracées de façon

presque arbitraire, frontières donnant naissance à de nouveaux États-Nations ; il en va de même pour leur subdivision en départements, Länder, cantons ou communes. Ces opérations, qui sont menées pour ainsi dire sur la planche à dessin ou sur le modèle du damier, ont conféré à la politique une autorité certaine à cette époque ; toutefois, ce qu'elles ont favorisé au premier chef, c'est la « main du marché » qui dès ce moment se faisait sentir et qui allait attribuer aux nouveaux acteurs, aux entreprises industrielles émergentes, un rôle clé dans le cours du développement des futurs scénarios socio-économiques. Cette évolution s'accompagne en outre de la disparition de tout un univers social constitué comme un patchwork à partir de traditions, de caractères particuliers et d'ambitions spécifiques, qui fera place à la pensée d'une nouvelle uniformité rationnelle s'imposant sur le plan à la fois national et international.

Dans notre monde globalisé, ce principe de l'uniformité rationnelle a pénétré profondément notre mode de vie, sous l'instigation et l'action des grandes entreprises et des groupes transnationaux. C'est ce qui se manifeste lorsque les enfants dans l'ensemble du monde occidental se vêtissent de la même façon, lorsqu'en tous les endroits du globe il est possible de manger les mêmes plats ou lorsque nous fournissons un travail standardisé qui ne contribue en rien au bien-être de notre communauté. Dans ces conditions, il est clair que l'idée ou l'institution d'une société mondialisée en tant que force d'opposition globale au concept d'uniformité rationnelle, si elle peut certes se réaliser, n'en aura pas pour autant l'efficacité nécessaire, puisqu'il s'agirait de fait d'une construction obsolète et anonyme, détachée des besoins réels des communautés et réduite au rôle d'une courroie de transmission pour la consolidation de la théorie néolibérale. L'humanité doit dès lors décider de l'importance qu'elle veut accorder à l'intérêt général, de sa volonté de faire confiance au projet d'un regroupement des forces créatives au sein de communautés territoriales et capables de développer davantage d'initiatives partant de la base pour la satisfaction de besoins définis par les hommes eux-mêmes. Un tel développement impliquerait que des territoires distincts pourraient entrer dans une sorte de relation de « concurrence d'égal à égal » avec les groupes d'entreprises. Ce mouvement serait la percée d'un nouveau type de *gouvernance* politique et économique, possible à condition qu'il existe une volonté politique de donner plus de responsabilités et de moyens à la communauté.

Par communautés modernes, il faut entendre ici celles, urbaines ou rurales, qui se sont constituées au cours de l'histoire moderne et continuent d'exister aujourd'hui. Au fil du temps se sont formées des communautés qui, par l'accumulation d'investissements matériels et immatériels et de capital humain, ont pu vivre une vie propre. Celle-ci repose sur la concentration d'un travail diversifié et qualifié en un lieu donné. De ce fait, ces communautés disposent d'une offre diversifiée de production de biens et de fourniture de services, assurée par des petites et moyennes entreprises de même que par des entreprises alternatives. Le soutien au développement territorial y est assuré par les écoles supérieures publiques et les centres de recherche qu'elles abritent. Lorsqu'un territoire bénéficie de telles caractéristiques, il ne serait pas erroné de le laisser reprendre le rôle d'un acteur économique autonome et de poids dans l'avenir, au lieu que le seul modèle d'action économique organisée soit celui du groupe d'entreprise agissant à l'échelle mondiale, avec comme conséquence que les territoires peuvent être mis en concurrence selon des termes inégaux.

La notion d'économie plurielle, où coexistent activités distributrices, marchandes et non marchandes, serait ainsi, par le biais de l'instance du « territoire », soumis au contrôle direct de la communauté et pourrait donner à la démocratie participative, comprise comme la participation des citoyens aux processus de décision, une opportunité réelle de contribuer à la formation socio-économique du territoire. Dans une deuxième phase, cette évolution impliquerait la possibilité d'un retour à la primauté de la politique démocratique sur l'économie (néolibérale) non régulée, puisque les grands groupes d'entreprises qui aujourd'hui se sentent appelés à organiser et à stabiliser l'ordre mondial, se verraient exhorter à négocier « d'égal à égal » avec des « partenaires » plus forts et entretenant des relations de maillage entre eux. Ainsi, le danger imminent qui consisterait à ce que la politique prenne ses leçons chez l'économie et voudrait organiser et diriger l'État selon ses principes, danger contre lequel on nous met si souvent en garde, repose sur une idée trompeuse et fautive. Mais dans le fond, admettre cette idée, c'est ne se tromper que sur un point : que le réel danger consiste dans le fait qu'un cercle restreint de grands groupes d'entreprises n'instrumentalise la philosophie originelle d'une économie publique et démocratique pour, en profitant du mécanisme d'une concentration économique et d'une concentration des pouvoirs sans cesse plus grandes, s'arroger très discrètement le rôle d'un gouvernement mondial. Cette évolution ne peut se réaliser que moyennant un darwinisme social de plus en plus impitoyable au niveau de l'entreprise. Ce faisant, on laisse les gens littéralement de côté ; ce qui fait que toute cette évolution puisse se dérouler sans aucune légitimation démocratique.

Reconnaître les faits que l'on vient d'évoquer, c'est pressentir le danger de l'installation progressive d'un système totalitaire. Mais ils suffisent également pour décrire l'importance future des territoires, ainsi que la nécessité d'accepter la présence de multiples acteurs économiques dans le cadre d'une économie plurielle. C'est ici, dans la défense de toute l'entendue et toute la diversité des possibilités d'action en vue de l'intérêt général, du bien-être des hommes et de celui des communautés, qu'il faut voir la motivation de base de l'économie solidaire. On en trouve des débuts de réalisation dans les formes d'entreprise d'économie solidaire les plus diverses : entreprises de recyclage, associations sans but lucratif, sociétés coopératives et coopératives de production, mouvement des *Cultural Creatives*, commerce équitable, projets de financement éthique, ... Toutes ont en commun soit d'être ancrées dans leur territoire, soit d'agir sur un mode transterritorial selon un maillage responsable et respectueux de tous les acteurs.

* Au sens des pouvoirs publics